SEEMING TRIFLES.

Have Altered the Whole Course of Many a Life.

Some sage has observed, and the makers of copybooks have recorded the observation, that "Trifles make the sum of human things." Like most copybook maxims, this remark is faithfully correct, and in addition to their marking the sum of human things, trifles have very often changed, also, the whole course of human lives. Here are a few instances:

A young and clever solicitor, who was making rapid headway in his profession, was asked by a friend who dabbled in amateur theatricals, to attend one evening a performance given by a club, of which the said friend was a prominent member. The man of law, having no engagement for the evening in question, consented readily enough, and the night of the representation found him in a stall near the stage, calmly awaiting the rising of the curtain. While he was engaged in studying his programme he received a message by one of the attendants from his friend behind the scenes, bidding him come there at once, as he had a favor to ask of him. The favor was that he should go on in the first scene in the place of one of the actors who had been taken ill at the last moment, and as only ordinary dress was required, no special preparation was needed. The solicitor, who had never faced the footlights in the whole course of his existence, was somewhat taken aback by the suddenness of the proposition, but at length he consented to read the part, and so well did he succeed that from that night onward he was possessed of the stage fever, and a few months later he threw up his legal work and went on the professional stage.

The erratic time kept by hotel clocks has often been the cause of many curses, "not loud, but deep," but one young fellow had occasion to bless the eccentricity of the timepiece in a large American hotel, for had it registered the correct time he would most assuredly have gone to his death. The young man in question was desirous of leaving the city in which he was stopping by a train timed to depart at 6:30 in the evening, and at six o'clock—as he thought—he left the hotel with his bag and strolled leisurely down to the "depot," only to find that the train had departed some five minutes. Terribly annoyed, he returned to the hotel, and on making inquiries there he found that the clock at that establishment was ten minutes slow—hence the loss of the train. Next morning the whole of America was ringing with the news of a terrible railway accident, the train in which our young friend had intended to travel having been blown over a bridge into the river, not one life being saved. It may be imagined that the youth in question did not regret, when he heard the news, that the hotel clock had been slow, for had it been otherwise he would most surely have caught the train, and met a horrible death. Here, again, the terrible force of trifles will be apparent to all.

But perhaps one of the most extraordinary cases of lives changed by trifles was the following, in which the careless writing of the figure "1" so that it appeared like "7," altered the whole course of a young clerk's existence. It was many years ago, when the gold fever in California was at its highest pitch, and hundreds were leaving every day for the El Dorado on that western shore. Our clerk, who was plodding along in a London office on one pound sterling a week, was very much in love with a certain young lady, who was of a somewhat erratic and changeable disposition. In due course the young man asked the girl to marry him, and on her refusing he became very despondent, and accepted the invitation of a friend who was going out to California to accompany him toward the land of gold. He accordingly made his preparations and set out, and by a stroke of luck hit upon a valuable vein, with the result that he returned to England some years later an exceedingly wealthy man. The girl had long since married, and her sweetheart never knew that on the very eve of his departure she had written him a letter, informing him that she had changed her mind and would become his wife after all. This, however, she had done, but owing to her having written the number of the house at which he lodged so that it seemed like "47" instead of "41," the note was delayed, and when at length it reached its proper destination, he who should have received it was on the Atlantic. Had that letter been properly directed, he would in all probability have married the girl, and remained a clerk on a few shillings a week to the end of his days. Strange that so tiny a thing as the figure "7" should change the whole course of a man's existence.—St. Louis Globe-Democrat.

Compensation.

"Farewell!" he sobbed.

The beautiful Miranda, the light of his life, was, alas! another's.

However, the same thing was true of the umbrella he managed to grab in the hall as he left her forever.—Detroit Journal.

DEATH ENDS A ROMANCE.

Leonard Hein, of Royal Descent, Seeks Lost Sweetheart.

Leonard Hein, a native of Bavaria, once a colonel in the German army, and belonging to a wealthy family, died the other day at St. Louis in abject poverty in the city hospital, of organic trouble. Hein was 55 years old, and was of royal parentage. His father was a relative of old Emperor William, grandfather of Germany's present war lord.

When the Franco-Prussian war broke out young Hein was drafted and his regiment was at once pushed to the front. He distinguished himself for bravery and was promoted to the rank of colonel.

At the close of the war he attended a ball one evening in Berlin and fell in love with a young lady present. Later they were engaged and almost on the eve of their marriage she revealed to him that she was of French descent, and was engaged by the French government as a spy. Hein was astounded, but determined to marry her. His father learned of the young woman's commission and broke up the affair, finally spiriting her away.

Hein swore he would find her. He deserted from the army, left his country and roamed through the streets of Paris over a year, vainly hoping to meet his fiancee. He conceived the idea she was in America, and has searched through every large city in the United States for 15 years, but without avail. He was naturalized in 1884 and in 1895 came to St. Louis, cut off from home, without friends and penniless. He worked at small jobs until he grew ill. Physicians say he died of a broken heart.

Just before he died, not realizing the end was so near, he said he still hoped to find his lost sweetheart.

VOLUNTEERS WIN IN RACINE.

Judge Flett Holds Invalid Ordinance Forbidding Service on Street.

The Volunteers of America will continue to hold meetings upon the public square of Racine, Wis., and Mayor Frederick Graham and Chief of Police John W. Johnson will probably not again attempt to stop them, as the latter were beaten the other day in their suit to suppress them.

Capts. Wilson and Bryant, of the Volunteers, were arested a week ago on a charge of addressing a multitude of people in the street, the action being brought under an old section of the city charter. Six local ministers took sides with the captains and bailed them out of the county jail, where they were confined, hearing of their cases having been postponed.

When the cases came before Judge Flett a large number of church people were in the courtroom. Witnesses were introduced upon the part of the city, but the defendants offered no testimony, their attorney moving that the action be dismissed on the ground that the ordinance of the city charter pertaining to the case was unconstitutional.

The city attorney admitted that in his opinion a portion of the ordinance was not constitutional, but the other part he desired the judge to pass upon. Judge Flett in a lengthy opinion then held that the ordinance under which the two men had been arrested was invalid and dismissed the cases.

The city council will decide whether the case shall be appealed to the supreme court, but such action is doubtful. Meanwhile Capt. Bryant is consulting attorneys with a view of commencing suit for damages against Chief Johnson.

COMING CATTLE STATE.

Great Things Predicted of Nebraska for the Next Year.

In an interview Edward Cudahy, of the Cudahy Packing company at Lincoln, Neb., asserts that there are more cattle and hogs being fed in Nebraska at the present time than ever before. He says that next year more fine cattle and hogs will be sent out of Nebraska to the Chicago and Omaha markets than the cattlemen of the west ever dreamed of, and he makes his calculations from figures which he has received from every precinct in the state of Nebraska during the last two months.

Mr. Cudahy expects a greater increase in the sheep market of the section about Lincoln than in cattle and hogs. He estimates that 5,000,000 sheep are being fed in Nebraska right now. That is 3,000,000 above the average. Most of these sheep are in large bunches and are being well taken care of. They are sent into Nebraska because the winters are milder and the loss consequently lighter.

DIAMONDS WERE DULLED.

Appraisers Discover a Scheme to Defraud the Customs.

An attempt to defraud the government was prevented by the United States appraiser at New York the other day when an importation involving between 200 and 300 carats of small diamonds was invoiced at about $24 per carat. The diamonds had evidently been put into a solution of resin and grease, thus dulling their color to such an extent that they appeared to be of little value. When washed in alcohol and hot water the appraiser found the stones were of a fine quality and exceptionally well cut. The duties and penalties will now amount to more than $4,500, whereas under the invoice less than $1,000 would have been demanded.

An Extraordinary Electric Clock.

An electric clock has just been erected on the southeast side of Piccadilly circus, London. Electric lamps are fixed along the moving hands and there are electric stars fixed at each figure. The clock is worked on the Synchronome syndicate's system, in conjunction with a number of other clocks.

A Belgian Swindle.

Belgian swindlers have been pasting transparent paper over the postage stamps they put on letters. The paper took the postmarks, leaving the stamp beneath uncanceled.

HIS LITTLE LESSON.

He Found Out His Wife Was Quite Able to Reason.

It seemed to him an excellent time to impress the lesson upon her, so as he started for his hat he said to her:

"Suppose you had wanted me to spend the evening with you before we were married and I had planned to do something else."

"Suppose I had," she returned. "What of it?"

"You wouldn't have sulked, would you?" he asked.

"No, I suppose not," she replied hesitatingly.

"You wouldn't have got cross and been disagreeable about it, would you?"

"Probably not."

"You would have been just as nice and sweet and clever as you possibly could be," he asserted. "You would have been both lovable and loving and would have tried to coax me to give up my other plans. Isn't that so?"

"Perhaps it is," she faltered, "but—"

"Never mind the 'buts,'" he interrupted, feeling that he was gaining his point. "What I am trying to impress upon you is that a woman doesn't seem to think it worth while to try the same arts on a husband that she does on a lover. That's where you're both foolish and unjust. Now, you admit that before marriage—"

"Before marriage," she broke in, "if you had spoken of going anywhere and I had pouted just the least little bit what would you have done?"

"Um—ah—well, I suppose—"

"If you had noticed what seemed to be even the barest trace of a tear what would have happened?"

"Why, my dear, I—"

"If I had merely looked at you pleadingly what would have happened to that other engagement?"

"Really, you don't give me time to answer. I must confess that in all probability I would have—"

"Given it up, of course," she prompted. "Isn't it worth while to make the same sacrifices for a wife that you do for a sweetheart?"

Somehow he couldn't help feeling that his little lesson was lost on her, but it is worthy of note that he told a business associate the next day that any man who went on the theory that a woman can't reason as clearly as a man was laying up a large store of trouble for himself.—Chicago Post.

OLD MAN AND BAGPIPE.

Looked Like a Case of Hog Stealing and They Fought.

While I was resting my horse by the roadside a strolling bagpiper passed me, and after proceeding on my way a short distance further I found the Scotsman mixed up in a fight in the middle of the road.

I separated the combatants by pulling off the old man, who was on top, and demanded an explanation.

"Hit's a case of hog stealin'," yelled the old man, as he danced around and tried to get at the speechless Scotsman.

"But are you not mistaken?"

"Mistaken nothin'," growled the old man, "don't ye suppose thet I knows the squeal of my ole hog when I hears it?"

"And you heard it?"

"Thet's what I did! This year critter had my hog under his arm an' wuz makin' off with hit when I tackled him. Jes' let me git at him an' do him up!"

"Here, wasn't this what he had under his arms?" said I, picking up the bagpipe.

"Thet looks like hit, stranger, an' he's got my hog in it!"

"Nonsense! This is nothing but a musical instrument called a bagpipe."

"An' thar ain't no hog in hit?"

"Certainly not; you can see for yourself."

"Maybe he is one of them legerger-man," and he poked suspiciously at the bagpipe.

"Nonsense! Here," said I to the Scotsman, as I tossed him a two-bit piece, "take your bagpipe and give us a tune."

The still dazed Scot took his bagpipe, and, putting it under his arm, started a lively air.

The old man stood it for a moment and then broke for the house on a run, shouting as he did so:

"Jes' hold him a minute, stranger. I'm goin' ter look in the piggen, an' if that ole hog of mine ain't thar I'm goin' ter fall on him like a ton of brick! You can't make the ole man believe thet thet thar thing ain't some kind of a new hog-stealin' scheme!"

I advised the Scotsman to move on, and as he did so he exclaimed:

"Weel, weel, I dinna ken these funny people!"—Minneapolis Tribune.

Childhood.

Children are not dolls to be treated like puppets. They are reasoning individuals; they should be treated as such; they will respond to consideration given them and be worthy of it. It is surprising, all people having been children once, that they do not treat childhood with more respect.—N. Y. Times.

—Nobody has as much trouble as the man who can't take a joke.—Washington Democrat.

L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS

Est très répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au com des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement pour l'année: Edition quotidienne, $12 00; Edition hebdomadaire, $3 00; Edition du Dimanche, $2 00.

VENTE A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS ET KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'EXCELLENTE RESIDENCE EN BRIQUES A DEUX ETAGES,

No 228 Rue Nord Remparts,

Entre les rues Douane et Bienville

LA BELLE

Résidence en briques à trois étages,

No 1616 rue Canal,

Entre les rues Robertson et Claiborne,

—ET LE—

Joli cottage en bois

No 1205 rue Girod,

Entre les rues Bassin et Franklin.

SUCCESSION DE MADAME VEUVE MARGARET HENNESSEY.

No 44,707—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, 24 mars 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté le 10 décembre 1897, de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ici dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° L'excellente résidence en briques à deux étages avec mansardes, No 228 rue Nord Remparts, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Filet borné par les rues Nord Remparts, Bourgogne, Douane et Bienville contenant vestibule, salon, salle à manger, cuisine six chambres à coucher, grande cour pavée, etc. Le lot de terre mesurant en mesure américaine 42 pieds 1 5|8 pouces de face à la rue Nord Remparts, sur 97 pieds 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. La propriété est bien située, d'une imposante apparence et à un filet de la rue Canal et spécialement adaptée comme résidence de famille ou profession nelle. Se loue aux taux de $720 par an.

2° La belle résidence en briques à trois étages, No 1616, rue Canal, dans le Premier District de cette ville, dans l'filet borné par les rues Canal, Gasquet, Robertson et Claiborne, contenant vestibules, douze chambres, galeries en fer, cour pavée etc. Le lot de terre est désigné par la lettre A, sur un devis ou plan d'arpentage dressé par L. I. Freaux, ingénieur civil, sous la date du 20 avril 1889 et annexé pour référence à un acte passé pardevant Andrew Hero Jr, le 9 mai 1889, notaire en cette ville, Lequel dit lot mesurant 18 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à ladite rue Canal, sur 127 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et étant borné dans le fond par une allée de 5 pieds 3 pouces de largeur. Ouvrant sur la rue Robertson, comme au dit lot et autres tracés sur le susdit devis. La propriété est à cinq minutes de marche du centre des affaires sur notre grande avenue centrale et fera une bonne résidence ou un placement avantageux. Rapportant maintenant au taux de $420 par an.

3° Le joli Cottage en bois à un étage No 1205 rue Girod dans le Premier District de cette ville, dans l'filet borné par les rues Girod, Lafayette, Bassin et Franklin, retiré de la banquette, contenant galeries, plusieurs chambres, cour sur le côté, citerne etc. Le lot de terre est désigné par le No 14 sur un plan dressé par Louis Bringier, voyer, en date du 2 Mars 1833, et déposé en l'étude de Wm. Y. Lewis, alors un notaire en cette ville. Le dit lot ayant 30 pieds 6 pouces de face à la rue Girod sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. La propriété est bien située soit pour une belle résidence ou un placement de valeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance s'il y en a, en un et deux ans de crédit, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'ajudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1898 en sus du prix de l'adjudication; dix pour cent du prix d'achat seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Acte de vente pardevant B. Rouen, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 fév—20 27—mars 6 13 20 24

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix du Troisième District.

Placement Attrayant et Rémunératif,

Le Gentil Cottage Double (élevé)

No 2300 rue Laharpe, encoignure Tonti.

Avec Vaste Lot contigu sur la rue Laharpe.

In re Succession de Mme Célina Grangnard, veuve de Gaston Barq.

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL Encanteur—Bureau 727 rue Commune, le JEUDI, 17 mars 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 629 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 11 février 1898 in re et pour le compte de la succession de Mme Célina Grangnard, veuve de Gaston Barq, (docket No 41,057) il sera vendu à l'enchère publique

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies, privilèges, etc, là dessus y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'filet borné par les rues Columbus, Tonti, Laharpe et Rocheblave, désignés comme lots Nos 13 et 14 sur un plan par L. Bringier, voyer, daté le 22 février 1837. Les dits lots sont contigus et mesurent chacun 29 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Laharpe, sur 125 pieds de profondeur, mesure américaine. Le lot No 13 formant l'encoignure des rues Laharpe et Tonti. Les améliorations consistent en un joli et confortable cottage double à deux corps de logis élevé, désigné par le numéro municipal 2300 rue Laharpe, encoignure Tonti. Le rez-de-chaussée est partiellement subdivisé et peut à très peu de frais être fait extrêmement confortable et attrayant. Le lot vacant contigu est spacieux élevé et admirablement désigné pour un cottage double ou simple. Le voisinage s'améliore rapidement, et il est à proximité de marché, églises et écoles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un et deux ans, en billets portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spécial et lien de vendeur. Les améliorations devant être conservées assurées aux frais de l'acquéreur, pour au moins le montant dû sur les dits billets et la police transférée au porteur des dits billets L'acquéreur devant payer les taxes de l'Etat. L'acte de vente devant contenir la clause des 10 0|0 d'honoraires d'avocat, en cas de procès pour en forcer le paiement du montant du billet ou des billets avec intérêt.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant John G. Kustis, notaire.

Un dépôt de 10 0|0 sera exigé au moment de l'adjudication.

13 fév—13 20 27 mars 6 13 17

Succession de John Volker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,670—Division E—Attendu que Mme Sus nea Hygenie, veuve de John Volker, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Volker, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN, Greffier.

15 fev—15 19 24

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS ET KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages Seuls et Doubles et Lots à Batir

Dans une bonne Localité du Second District.

Succession de Jules Bauduc et de son épouse.

No 54,532 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, 24 février 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté le 21 janvier 1898 de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division "A", dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-dessous décrite, à savoir—

1° Le joli cottage double en bois à un étage avec mansarde, No 2539 rue Ste-Anne, dans le Second District de cette ville, dans l'filet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Rocheblave et Dorgenois, retiré de la rue, contenant trois chambres d'un côté et quatre chambres de l'autre côté, citernes, hangar, etc. Le lot de terre est désigné par le No 133 de l'filet No 7 sur un plan de C. de Armas, en date du 17 avril 1875, déposé en l'étude de Joseph Cuvilier, ancien notaire en cette ville, mesurant, en mesure américaine 29 pieds 9 pouces et 7 lignes de face sur la rue Ste-Anne sur une profondeur de 132 pieds 7 pouces et 3 lignes sur la ligne le séparant du lot No 134, vers la rue Rocheblave et 132 pieds 7 pouces et 4 1|2 lignes vers la rue Dorgenois, séparant du lot No 132. Loyer au taux de $108 par an. Beau voisinage, près des lignes des chars et un placement payant.

2° Le cottage en bois confortable et seul à un étage, No 1206 rue Broad, dans le deuxième district de cette ville, dans l'filet borné par les rues Broad, Dorgenois, Hôpital et Quartier, contenant six chambres, citernes etc. Le lot de terre est désigné par la lettre C sur un plan par L. H. Pillé, voyer, en date du 28 juillet 1874 et mesure 23 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Broad sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Voisinage gai et s'améliorant.

3° Un certain lot de terre à bâtir, y touchant, dans les mêmes district et filet que la propriété deuxièmement décrite, désigné par la lettre D sur le dit plan par l'filé et mesurant 23 pieds 6 pouces 3 lignes de face à la rue Broad sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

4° Deux lots de terre à bâtir dans le Second District de cette ville, dans l'filet borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Dorgenois et Broad, désignés par les lettres A et B, sur un devis d'arpentage par L. G. de l'Isle, voyer, daté le 21 janvier 1898, mesurant chacun, conformément audit plan, 30 pieds de face à la rue St-Philippe sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les dits lots se touchent et le lot A forme l'encoignure des rues St-Philippe et Dorgenois.

5° Le cottage en bois à un étage, touchant à la susdite propriété quatrièmement décrite sur la rue St-Philippe, contenant quatre chambres hangar citerne etc. Le lot de terre est désigné par la lettre C sur le dit plan par Del l'Isle, mesurant conformément 32 pieds 7 pouces et 4 lignes de face sur la rue St Philippe, par 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Une portion d'une des bâtisses sur le lot est en partie sur le lot "D" y adjoignant et doit être enlevé au lot "C" aux frais de l'acquéreur du dit lot.

6° Un certain lot de terre à bâtir, touchant au susdit lot "C" désigné par la lettre "D" sur ledit plan par l'el l'Isle, mesurant conformément 32 pieds 7 pouces et 4 lignes de face sur la rue St Philippe par 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les lots ci-dessus quatrièmement, cinquièmement et sixièmement décrits se touchent et sont dans les même district et filet. La rue St-Philippe est pavée à proximité de plusieurs lignes de chars, entourés sur les trottoirs de magnifiques arbres. Voisinage beaucoup améliore.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un an en un et deux ans de crédit le tout au gré des acquéreurs pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date d'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat dans le cas d'un procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être assurées et les polices d'assurances transférées au porteur des billets et les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1898 en sus et au dessus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant M. Gernon, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

janv 23 26 30—fev 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mulets, Chevaux, Wagons, Harnais, Sable, Coquilles, Meubles de Bureau et comptes ouverts.

In re B. F. Schriever Co, Ltd, en liquidation.

No 55,565—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur.—Bureau 138 rue Carondelet—MARDI, 1er mars 1898, à 11 heures A. M., il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre en date du 11 février 1898, de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la susdite Cour, Division "C", dans l'affaire ci dessus intitulée, les objets décrits ci dessous, sur les lieux No 1028 rue S Liberte, entre l'avenue Howard et la rue Euphrosine.

1. 18 mulets, 3 chevaux, 14 wagons, buggies, harnais, tuyaux briques à feu etc

2. Immédiatement après à l'encoignure de l'avenue Howard et de la rue S. Remparts, un lot de sable blanc, jaune et de gravois et argile du lac, environ 755 barils et environ 1000 briques.

3. Immédiatement après, sur le deux 810 rue S. Remparts, entre les rues Howard et Julia, un lot de tuyaux, papier sablé, briques, crocks, grates, 11 jeux de harnais, divers, meubles de bureau, etc.

Les tout des objets ci dessus d'après l'inventaire enregistré dans la susdite cour.

Conditions—Comptant sur les lieux

16 fév—16 17 18 28—mars 1

Charbon! Charbon!

Breckenridge Cannel.
Charbon Pittsburgh.
Charbon Alabama.
Charbon Anthracite.
Gas and Foundry Coke.

A vendre par

W. G. Coyle & Co.

323 rue Carondelet, coin Union.

28mars—

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive *special notice*, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

EXCELLENTE SITES POUR RESIDENCE,

BIEN REMBLAYE,

BIEN SITUÉS

Dans le Sixième District,

Comprenant l'filet Borné par les rues Valmont, Dufossat, Pitt et Boudousquié.

Moins un et un demi lots.

A ETRE VENDU EN LOTS

Agréables à la demande

Dans l'affaire de la liquidation de la "Southern Paving Company".

No 51 861—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, le 17 mars 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 629 et 631 rue Commune entre les rues St Charles et Camp, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté le 8 février 1898 par l'Hon N. H Rightor, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété décrite ci-dessous, à savoir—

Vingt et un demi lots de terre situé dans le faubourg Avart, paroisse de Jefferson, en cet Etat, dans l'filet No 55 borné par les rues Valmont, Dufossat, Boudousquié et Pitt, les dits lots étant désignés par les Nos 1 à 8 inclusivement et 11 à 22 inclusivement et la moitié du lot désigné par le No 9 et lesquels lots mesurant comme suit: Le lot No 1 mesure 44 pieds de face sur la rue Pitt, 33 pieds 10 pouces sur la ligne du fond sur une profondeur et façade à la rue Valmont de 100 pieds 9 pouces et 3 lignes et 100 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté, lots 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Pitt, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 100 pieds; ladite moitié du lot No 9 étant la moitié près de et touchant au lot No 8, et mesure 15 pieds de face à la rue Pitt sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, lots Nos 11 12 13 et 14 adjacents mesurent chacun 32 pieds 5 pouces de face à la rue Dufossat par des profondeurs comme suit—lot No 11 150 pieds entre lignes parallèles, lots Nos 12 13 et 14, mesurent chacun 120 pieds entre lignes parallèles, lot No 15 mesure 32 pieds 4 pouces de face à la rue Dufossat par une profondeur de 120 pieds, faisant face à la rue Boudousquié et entre lignes parallèles et forme l'encoignure des dites deux rues—lots Nos 16 et 17 adjacents et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Boudousquié par une profondeur de 129 pieds 7 pouces entre lignes parallèles—lots 18, 19, 20, 21 et 22 adjacents et mesurent chacun 32 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Valmont par une profondeur comme suit—lot No 18 forme l'encoignure des rues Valmont et Boudousquié et mesure 107 pieds de profondeur et de face à la rue Boudousquié, cent dix pieds quatre pouces 3 lignes sur la ligne le divisant du lot No 19, et 32 pieds 4 pouces de largeur sur la ligne du fond. Lot No 19, 110 pieds 4 pouces, 3 lignes, sur la ligne le divisant du lot No 18, et 113 pieds 8 pouces 6 lignes sur la ligne le divisant du lot No 20. Lot No 20 113 pieds 8 pouces 6 lignes sur la ligne le divisant du lot No 19, 117 pieds 1 pouce 1 ligne sur la ligne le divisant du lot No 21. Lot No 21 117 pieds 1 pouce 1 ligne sur la ligne le divisant du lot No 20, 120 pieds 5 pouces 4 lignes sur la ligne le divisant du lot No 22. No 22, 150 pieds 5 pouces 4 lignes sur la ligne le divisant du lot No 21 et sur la profondeur du lot No 17, et 153 pieds 10 pouces sur l'autre ligne le divisant sur la ligne du fond du lot Nos 1 à 5 inclusivement. Lots Nos 19, 20, 21 et 22 mesurant chacun 32 pieds 5 pouces de largeur sur les lignes du fond.

Le terrain est rempli au grade avec trottoirs et rues pavées sur Valmont, Pitt et Dufossat. Le voisinage est amélioré et un des meilleurs pour résidence ou placement rémunérateur et à proximité de toutes les commodités.

Termes et Conditions.—Un tiers ou plus comptant la balance à un crédit de un et deux ans, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 7 pour cent par an d'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas d'un procès pour forcer le recouvrement des billets et l'assumption par l'acquéreur des taxes dues et exigibles en 1898 en plus et au dessus du prix de l'adjudication 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Jeff C Wenck, notaire, aux frais des acquéreurs.

13 fév—13 20 27—Mars 6 13 17

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence double en bois à deux étages dans le troisième District.

Nos 2462 et 2464, rue Dauphine entre Espagne et l'avenue St-Roch.

Succession d'Amélia Carbo.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans—Division E—No 55,325.

MARDI, 22 Mars 1898, à Midi.

Aussi le même jour.

Un petit lot de meubles et bijouteries.

PARD. DANZIGER, Encanteur, bureau No 112 rue Caronde et—MARDI, 22 mars 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. G. H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District, en date du 9 février 1898, dans l'affaire ci-dessus numérotée, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'filet borné par les rues Dauphine, Royale, Espagne et l'Avenue St Roch, ledit lot présentant à peu près 32 pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, au pied américain, et est composé du tout du lot 8 et à peu près 1 pied de face de la rue à la profondeur du lot No 7, adjoignant et est séparé par une barrière en planche de la portion restant dudit lot 7.

Lesdits lots étant désignés sur un plan annexé à un acte passé pardevant L. T. Caire, ancien notaire en cette ville, le 10 avril 1845, ensemble avec tous les droits en commun avec le reste de la portion du lot No 7 à l'usage d'une allée de 3 pieds de face à ladite rue Dauphine sur une profondeur de 37 pieds, qui doit être prise de ladite balance de la portion dudit lot No 7.

LES AMELIORATIONS SONT CONNUES COMME LES Nos 2462 ET 2464, RUE DAUPHINE et consistant en une maison en bois à deux étages contenant de chaque côté 6 chambres, hangar, citerne etc. Trottoirs et cour pavés. Rapportant un bon revenu et toujours loué

CONDITIONS—UN TIERS OU PLUS COMPTANT, la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de l'adjudication, garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue; l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, des dits billets comprenant 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, etc; les taxes de 1898 devant être assumées par l'acquéreur en plus et au-dessus de son enchère et il devra déposer 10 pour cent comptant à l'adjudication pour lier la vente. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant F. J. Dreyfous, notaire.

Mobilier.

Et le même jour, mardi, 22 mars 1898, à 10:30 A. M. aux chambres d'encan, 54 et 56 rue Bourbon, un petit lot de meubles de maison et de bijoux d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

13 fév—13 20 27—mars 6 13 20 à date

Exposition de 1900.

Si vous voulez économiser et vous assurer le voyage, les frais d'hôtel et d'entrée à l'Exposition universelle de Paris, en 1900, adressez-vous à

The Franco-American Tourist Co

126 W. 25th St. New-York. Versements mensuels ou hebdomadaires.

5 mars—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée Dans le Second District.

Connue comme nouveau No 4241, rue Bienville, coin de la rue North Hennessy.

William R. Nobles vs Jeremiah A. Carroll.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55 628—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le premier district de cette ville, JEUDI, 24 mars 1898 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits etc, situés dans le deuxième District de cette ville, dans l'filet borné par les rues Bienville, Conti, Solomon et Napoleon, (maintenant Nord Hennessey) désignés comme lots Nos 9, 10 et 11 et mesurent comme suit: Lot No 9 mesure trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Bienville par cent vingt pieds de profondeur et de face sur la rue Napoléon Lot No 11 a trente pieds quatre pouces et sept lignes de face à la rue Napoleon par cent cinquante neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
F. McGloin, avocat du plaignant.
18 fev — 18 19 24—mar 9 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le Shérif de la Bâtisse d'Eglise en Bois à un Etage, Toiture en Ardoises,

Située à l'encoignure des rues Laurel et Bellecastle,

Dans l'filet borné par les rues Valmont et Annonciation,

Et de la Résidence en Bois à un Etage, Toiture en Bardeaux,

Le terrain mesurant 28 pieds par 110 pieds.

A l'arrière de ladite Eglise.

W. C. Faust et Jas McRacken, receveurs de la Pelican Homestead and Building Association vs Ezekiel Warmington.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,376—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la pa